

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30703**

Intitulé

Délégué pharmaceutique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

COFAP - Conseil formation et assistance professionnelle | Directeur Général

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312t Négociation et vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le délégué pharmaceutique commercialise 3 types de produits obéissants tous à des règles et codes spécifiques :

1 - Les médicaments avec autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et produits de santé.

2 - Les médicaments en accès direct sans autorisation de Mise

3 - Les produits de parapharmacie

Les missions du délégué pharmaceutique sont les suivantes : « Promouvoir et vendre des produits d'auto médication ou de prescription auprès des pharmacies en fonction des lignes directrices définies par la direction des ventes de son entreprise et dans le cadre de la réglementation pharmaceutique »

Il est amené à :

- vendre et négocier des produits et/ou prestations en face à face
- Prospector, gérer et animer un secteur de vente géographique et/ou un marché spécifique
- Utiliser les spécificités de l'industrie pharmaceutique

Le (la) titulaire est capable de :

- Mettre en oeuvre les techniques d'entretien de vente et de négociation,
- Développer un argumentaire relatif au produit
- Utiliser les connaissances scientifiques pour expliquer les caractéristiques des classes thérapeutiques
- Intégrer la réglementation pharmaceutique dans les situations de vente conseil auprès du pharmacien
- Conseiller l'équipe officinale sur la vente et la promotion des produits pharmaceutiques
- Gérer et développer un portefeuille clients
- Utiliser les outils de gestion et de transmission de l'information
- Intégrer dans son activité quotidienne la culture et les principes de fonctionnement de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'industrie pharmaceutique

Les entreprises de fabrication et/ou de vente de :

- dispositifs médicaux
- produits de parapharmacie (dermocosmétiques/diététique)
- services apportés aux pharmacies d'officines

Délégué pharmaceutique

Attaché commercial secteur santé

Technico-commercial santé

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1405 : Conseil en information médicale

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

Réglementation d'activités :

Il faut être titulaire d'un permis de conduire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de :

Unité 1 : vendre et négocier des prestations en face à face

Unité 2 : Prospector, gérer et animer un secteur de vente géographique et/ou un marché

Unité 3 : Utiliser les spécificités de l'Industrie Pharmaceutique

Les 3 unités comprennent un écrit et un oral.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		3 membres, dont 2 professionnels en exercice
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		3 membres, dont 2 professionnels en exercice
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X		IDEM

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Délégué pharmaceutique" avec effet du 30 décembre 2013, jusqu'au 24 mai 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Cofzp Ifom](#)

Lieu(x) de certification :

COFAP - Conseil formation et assistance professionnelle : Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [Nantes]

COFAP Nantes

17 Boulevard des Martyrs Nantais

44200 NANTES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :